



## DÉCISION DU MAIRE

(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE\_2018DC106

**OBJET : COMPLEXE SPORTIF DES TAILLIS - DÉMONTAGE ET REMONTAGE D'UNE HALLE BOULISTE - MISSION D'ARCHITECTE**

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2016\_DL118 du conseil municipal du 15 décembre 2016, portant délégation du conseil municipal au maire,

**VU** l'article L 431-1 du Code de l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la construction d'une halle bouliste au complexe sportif des Taillis, il est nécessaire de faire appel à un architecte afin d'établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire.

**CONSIDÉRANT** que la proposition de la société ESCALE Architectes est la plus avantageuse ;

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : D'approuver la proposition commerciale de la société ESCALE Architectes 37 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon d'un montant de 1 680,00 € TTC.

**ARTICLE 2** : Le montant de la dépense sera réglé en une fois et sera imputé au chapitre 20 fonction 414 compte 2031 du budget.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.

CORBAS, le 1 octobre 2018

Le maire,  
Jean-Claude TALBOT



ESCALE Architectes  
37 rue Sébastien Gryphe  
69007 LYON  
T : 04 69 16 02 35  
agence@escalearchitectes.com  
www.escalearchitectes.com

Envoyé en préfecture le 01/10/2018  
Reçu en préfecture le 01/10/2018  
Affiché le   
ID : 069-216902734-20181001-VILLE\_2018DC106-AU

**Lyon, le 10 septembre 2018**  
A l'attention de Mr Rémy LACHISE  
**Centre Technique Henri Arnaud**  
50 route de Saint-Priest  
699606 CORBAS

## - Devis 18004 -

**Objet : Devis pour la réalisation des pièces graphiques relatives au dépôt du Permis de Construire d'une halle de pétanque**

*Adresse concernée : Complexe sportif des Taillis, avenue des Taillis, 69960 CORBAS*

Le présent devis a pour objectif de chiffrer la réalisation des pièces graphiques relatives au dépôt du Permis de Construire d'une halle de pétanque sur le Complexe sportif des Taillis à Corbas :

- PC1 – Plan de situation
- PC2 – Plan masse
- PC3 – Coupes du terrain et de la construction
- PC4 – Notice
- PC5 – Plans des façades
- PC6 – Perspective d'insertion
- PC7 – Photo du site dans son environnement lointain
- PC8 – Photo du site dans son environnement proche

Nous nous engagerons également à compléter le CERFA de demande de Permis de Construire.

*Ces éléments seront réalisés sous réserve de transmission par la MOA des plans et photos de la halle de pétanque à installer.*

**TOTAL HT : 1 400.00 €HT**  
TVA à 20% : 280.00€  
**TOTAL TTC : 1 680.00 €TTC**

*Devis valable 3 mois*  
Fait à Lyon le **10 septembre 2018**  
« **Bon pour accord** »

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181001-VILLE\_2018DC106-AU

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181001-VILLE\_2018DC106-AU